

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2023

# COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an **deux mil vingt-trois, le six septembre**, à **18 h 30**, le Conseil Municipal de la commune de **LLUPIA**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Roger RIGALL**.

**Étaient présents** : M. Roger RIGALL, M. Noël GIRARD, Mme Carole VIDAL, M. Fabrice TIGNERES, Mme Geneviève MAURETTE, M. Gérard MAURAT, M. Roger BIER, M. Georges PAYROU, M. Jean-Jacques AUROY, M. Patrick LENGAGNE, Mme Caroline MANCUSO, Mme Céline BONNET, M. Jean-René CASALS, Mme Nathalie QUER, Mme Fabienne VIDAL

**Étaient absents** : M. Denis DEPRADE

**Procurations** : Mme Hélène PUIGBO en faveur de M. Jean-Jacques AUROY, Mme Nadège BEAUVIEUX en faveur de Mme Geneviève MAURETTE, Mme Emilie RAMOS en faveur de M. Patrick LENGAGNE

**Secrétaire** : Monsieur Noël GIRARD

## 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

---

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

## 2 - REGISTRE DES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

---

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la délibération présentée.

## 3 - DÉCISIONS DU MAIRE PRISE EN APPLICATION DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la délibération présentée.

## 4 - DEMANDE DE SUBVENTION À PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS 2021

---

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

## 5 - PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE - COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (C.L.E.C.T.) - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DU 12 JUILLET 2023

---

Le Conseil Municipal adopte à la MAJORITÉ avec 15 voix pour et 3 abstentions (M. Jean-René CASALS, Mme Nathalie QUER, Mme Fabienne VIDAL) la délibération présentée.

## 6 - DEMANDE DE PLANTS À LA PÉPINIÈRE DÉPARTEMENTALE

---

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

## 7 - INSTAURATION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2024

---

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

## 8 - PROLONGATION DE LA MISE À DISPOSITION D'UN AGENT PAR LA COMMUNE DE PONTEILLA-NYLS

---

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

## 9 - CRÉATION DE LA BASE ADRESSE LOCALE : DÉNOMINATIONS DES VOIES ET LIEUX-DITS

---

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

Affiché le 06-09-2023

Le Maire, Monsieur Roger RIGALL



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "R. Rigall", is written to the right of the official seal.